

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LES MAILHEULS situé sur la commune de COURSAN.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Ail (pelé) 1Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Asperge (verte) 6Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Carotte (epluchée) 6Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Céleri branche (1 pied) 1Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Céleri rave 3Unité(s) (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Chou-fleur 12Unité(s) (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Concombre 18Unité(s) (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Oignon (emincé) 4Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Persil 2Botte(s) (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Poivron (rge) 6Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Pomme de terre (epluchée gros des) 10Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Salade (f chene) 18Unité(s) (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17 jours de délai de livraison
- Produit n°13 Tomate (cerise) 6Kg (réponse le 29/03/2026 au plus tard) – Livraison le : 15/04/2026 - 17

jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : 6 h

Date limite de remise des offres :

29/03/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Qualité du produit (traçabilité) (origine) – 69%
- Qualité du produit (fraicheur) (fraicheur) – 15%
- Services proposés (condition de livraison) (horaires de livraison) – 14%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 1%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 1%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE LES MAILHEULS
- ..
- RUE DES MAILHEULS
- 11110 COURSAN
- Responsable des achats : Yannick MANGEL
- Téléphone : 04 68 33 51 72
- Courriel : yannickmangel@yahoo.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :
Carcassonne

